

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-37

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT
DU BÂTIMENT SITUÉ AU 15 920, RUE NOTRE-DAME EST, AUX FINS DE L'USAGE
"MAISON DE RETRAITE" DANS LE DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

AVIS est par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA07 30 03 0106, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2007, le premier projet de résolution numéro PP-37, lequel porte le titre ci-haut mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique le **mardi 27 mars 2007 à compter de 18 h 30** au Centre Le Mainbourg situé au 14 115, rue Prince-Arthur, à Montréal.

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre l'agrandissement d'une maison de retraite existante située au 15 920, rue Notre-Dame Est. L'aménagement de nouveaux espaces de stationnement y est également prévu.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise les zones numéros 0618 et 0622. Les personnes intéressées des zones visées et de leurs zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-37
(suite)

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, 2^e étage, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, soit du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO PP-37
(suite)

Donné à Montréal, ce 14^e jour du mois de mars 2007.

M^e Joanne Skelling, avocate
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rpm.